

SOMMAIRE

v	Préambule	3
	Rappel de quelques enjeux liés à la promotion	4
v	Le contexte	7
v	Analyse des résultats globaux	11
	Les promotions	12
	Les échecs	14
	Comparaison avec les promotions des années passées (8 ^e année)	16
	Analyse des résultats en fonction du sexe des élèves	18
	La répartition dans les différentes voies secondaires	19
v	Analyse des résultats en fonction des établissements	21
	Les promotions	23
	Les échecs	25
v	Résumé et conclusion	27

*Dans le cadre des missions de l'URSP,
ses travaux sont publiés sous l'égide
du Département de la Formation
et de la Jeunesse.*

*Les publications expriment l'avis
de leurs auteurs et n'engagent pas
les institutions dont ils dépendent.*

v PRÉAMBULE

Depuis 1997, une volée d'élèves ouvre la voie à l'école vaudoise telle qu'elle a été définie dans la Loi scolaire, modifiée en 1996 et acceptée par le peuple à la suite d'un référendum. Cette volée terminera prochainement (en juillet 2002) la scolarité obligatoire et mettra ainsi fin à l'exploration de cette nouvelle école au niveau secondaire. Pour les douze, puis treize établissements pionniers, la phase de mise en place de nombreuses innovations se termine.

Les modifications introduites sont diverses: certaines ont changé les filières (la suppression des sections, par exemple, ou l'introduction d'un travail interdisciplinaire), mais les plus importantes sont certainement plus profondes et touchent à la pédagogie, à la place accordée aux différences entre les élèves, au sens et au rôle de l'erreur et de l'évaluation. Ces changements devaient permettre de lutter contre l'échec scolaire et donner plus de chances aux élèves de réussir harmonieusement leur scolarité.

Il est très difficile, voire impossible, de prendre la mesure de ces changements de fond au cœur de chaque classe. Il est probable que, dans bon nombre de classes, les relations entre enseignant, élèves et travail ont changé. On peut en avoir une idée par des observations directes, ou en écoutant les délégués des établissements explorateurs parler des nouvelles manières de travailler, dans le cadre des travaux interdisciplinaires ou de l'examen de certificat, par exemple¹.

A un niveau plus global, ces changements devraient aussi se traduire par la diminution de l'échec scolaire qui est l'un des buts affichés de la réforme. Comme en fin de 7^e année², nous reprenons les résultats observés en fin de 8^e année afin de voir si le but a été atteint ou si on s'en est rapproché. L'analyse qui va suivre concerne donc les décisions prises par les enseignants à la fin de la 8^e année (juillet 2001) pour les 1071 élèves des établissements explorateurs.

Avant d'entrer dans cette analyse, il convient de bien préciser ses limites. Nous ne pouvons pas entrer dans le détail des promotions, ni tenter d'expliquer pour quelles raisons, dans tel ou tel établissement, davantage d'élèves échouent. L'analyse à ce niveau se doit d'être factuelle et froide. C'est ensuite aux établissements et aux responsables de tirer les conséquences des faits présentés. Notre but se limite donc à mettre en perspective les données qui, sous la forme d'un seul tableau, ne permettraient pas de saisir toute leur signification.

¹ Les avis des enseignants impliqués ont été recueillis par des délégués des établissements explorateurs. Des synthèses ont été réalisées par l'URSP et publiées dans la revue Deux points: "ouvrez les guillemets au cours de ces cinq dernières années.

² Voir le document URSP n° 103 : *Promotions et réorientations à l'issue de la 7^e année exploratoire*.

Ÿ **Rappel de quelques enjeux liés à la promotion**

Les résultats de l'an passé avaient suscité un certain embarras, dans la mesure où le redoublement et la réorientation vers des voies moins exigeantes avaient atteint des taux importants, ne permettant en tout cas pas de discerner une diminution de l'échec scolaire. Différentes explications avaient alors été avancées. Sans en juger la pertinence, nous les rappelons ici afin de fournir au lecteur des hypothèses utiles pour interpréter les données qui vont être analysées.

Une première explication consistait à lier le grand nombre de promotions extraordinaires ou d'échecs à une interprétation particulière (erronée ou trop littérale) des éléments réglementaires. On rappellera qu'à la fin de la 7^e année, maîtres et élèves devaient pour la première fois utiliser de nouvelles formes de décisions de promotion en fin de degré (pas de décision en fin de 5^e et orientation en fin de 6^e). Des orientations précises pour l'évaluation étaient en cours d'élaboration et l'information n'avait pas encore touché tous les enseignants³. Cette explication semble moins plausible pour interpréter les données de 2001, puisque l'information a pu bénéficier de plus de temps et que les questions d'évaluation ont été largement débattues.

Une deuxième explication a consisté à voir dans le nombre d'échecs une forme de "correction" de l'orientation effectuée en fin de 6^e année. Le recours à des critères qualitatifs, l'absence de moyenne et le rôle accru des parents pouvaient laisser penser que l'orientation effectuée avait été trop généreuse et que les enseignants en charge d'amener les élèves jusqu'au certificat de fin d'études avaient rétabli les niveaux d'exigence propres aux différentes filières. De fait, le plus grand nombre d'échecs concernait la voie secondaire de baccalauréat (VSB) qui regroupait effectivement le plus grand nombre d'élèves de la volée (36%). On pouvait s'interroger sur ce "correctif", et il faudra le faire encore davantage s'il se poursuit en 8^e année.

Une troisième explication justifiait le nombre d'échecs par l'anticipation chez les enseignants des difficultés qui allaient apparaître chez certains élèves en 8^e et 9^e année. De manière à éviter une impasse pour un trop grand nombre d'enfants dans la suite de leur scolarité, les enseignants auraient ainsi par avance "corrigé" la trajectoire. S'il intervient toujours dans la promotion une part de pronostic⁴, c'est, à notre avis, l'anticipation positive qui devrait prévaloir, plutôt que l'échec préventif. L'évolution d'un élève est très difficile à prévoir, et l'on ne peut mesurer les effets que produiront la situation d'échec sur le développement intellectuel, ni surtout sur le développement psychologique de l'enfant. Sans discuter davantage de ce "pari du pire", on devrait constater, s'il a été appliqué, une diminution de l'échec scolaire en 8^e année dans les résultats qui vont être présentés.

³ La publication de Evaluation du travail des élèves dans la scolarité obligatoire vaudoise. Cadre général. n'a paru qu'en septembre 2000.

⁴ Le Cadre de l'évaluation lie la décision de promotion au fait que l'élève "tirerait profit" d'une promotion, d'un maintien ou d'une réorientation.

Les autres arguments qui ont été avancés ne sont pas des explications, mais plutôt des interprétations différentes des données recueillies. Certains ont contesté le fait de regrouper sous le terme "échec scolaire" les redoublements, mais aussi les réorientations vers les filières moins exigeantes ou les autres réorientations vers des écoles privées ou simplement des changements d'établissement (catégorie "Autre"). Cette dernière catégorie comprend effectivement des cas très différents qui recouvrent à la fois de réelles difficultés d'adaptation à l'école régulière (qui conduisent alors à recourir à des écoles privées, aux classes spécialisées ou de développement, etc.), mais aussi des problèmes pratiques (déménagement) sans rapport avec l'échec scolaire. Ce n'est pourtant pas sur cette catégorie qu'a porté la critique, car le nombre d'élèves dans ces situations était très faible.

La critique principale mettait en question le fait de considérer comme un échec une réorientation "à la baisse" puisque l'élève poursuit généralement dans ce cas sa scolarité dans le degré suivant, même s'il s'agit d'une autre filière. Cet argument ne nous semble pas tenir sur le fond, puisqu'un changement de filière est considéré par les parents et les enseignants comme plus grave qu'un redoublement. Certains maîtres proposent d'ailleurs aux parents une réorientation pour mieux faire accepter, après discussion, un redoublement. La réorientation vers une voie moins exigeante est donc bien un échec pour l'élève. Celui-ci n'atteint pas les objectifs de fin de degré et "ne tirerait pas profit" de la poursuite normale de sa scolarité. Pour le système, en revanche, l'échec ne se traduit pas par une année supplémentaire, mais par une diminution de l'effectif des voies les plus exigeantes. Cette diminution peut être évidemment diversement appréciée.

Dans la suite de nos analyses, nous distinguerons ces trois sous-catégories d'échec dont il convient de bien conserver le sens. Mais il ne nous semble pas inutile quelquefois de les traiter conjointement afin de mettre en évidence la perte que cela représente pour chaque volée.

La dernière façon de réagir face aux résultats a été de les banaliser, c'est-à-dire de considérer comme normal un taux global de redoublement de 3 à 5%, et autant pour la réorientation. Il s'agit effectivement de ne pas dramatiser les observations, mais, si l'on fait abstraction des fortes différences observées entre les filières et les établissements, et si l'on ne considère pas les effets cumulés de ces échecs sur l'ensemble de la scolarité, on risque de tomber dans une position de déni qui ne permettra assurément pas de diminuer l'échec scolaire.

Il est probable que ces réactions vont réapparaître à la lecture des résultats de la 8^e année. A notre sens, l'interprétation des résultats est difficile surtout en raison de la nouveauté de la situation et du fait qu'il s'agit d'une exploration. Peut-être que les décisions prises traduisent une part d'incertitude, des craintes d'une diminution des exigences, de calculs visant à compenser une ou plusieurs dispositions nouvelles. Mais on ne peut exclure, et c'est notre hypothèse, que l'évaluation des enseignants ne s'est finalement que peu modifiée sous l'effet des nouveautés et que les résultats traduisent une conception plus profonde de la pédagogie et du

fonctionnement du système scolaire. Il faudra donc plusieurs années pour savoir si les données actuelles traduisent une tendance de fond, si elles sont la conséquence d'effets passagers induits par les changements du système et du fonctionnement scolaires, ou si des modifications durables mais non encore évidentes vont apparaître.

v LE CONTEXTE

Rappelons qu'en 8^e, comme dans les années précédentes, la promotion se base sur des appréciations de fin de périodes (notes globales reflétant les travaux réalisés par l'élève), ainsi que sur des éléments plus qualitatifs, des observations recueillies par le maître lorsque la situation le demande. Aucune moyenne n'est effectuée, ni pour élaborer la note de fin de période, ni pour définir la note de synthèse annuelle. La seule référence est la qualité du travail effectué en regard des objectifs fixés, sans considération du cheminement particulier que l'élève a suivi pour les atteindre⁵. Un dossier de l'élève recueille les travaux les plus significatifs permettant d'étayer les avis lors d'une éventuelle discussion avec les parents.

Pour prendre une décision à propos de la promotion de leurs élèves, les enseignants ont le choix entre six solutions.

- La *promotion ordinaire* s'applique à tous les élèves qui n'ont pas de résultats inférieurs à 4 (actuellement, cette forme de promotion s'applique aussi à l'élève qui n'a pas plus de deux 3).
- La *promotion extraordinaire sans condition*⁶ concerne les élèves qui n'ont pas atteint les objectifs fixés dans toutes les disciplines, mais dont la situation doit être appréciée (actuellement, le nombre de disciplines insuffisantes ne doit pas être supérieur à quatre, et les notes ne doivent pas comprendre plus de deux 2).
- La *promotion extraordinaire sous contrat* permet à un élève de poursuivre sa scolarité moyennant un travail particulier dans un domaine pour lequel il a des difficultés. Un contrat est établi entre l'élève et les enseignants afin de définir le travail supplémentaire nécessaire et de prévoir l'accompagnement et l'évaluation. Si le contrat n'est pas rempli, l'élève doit changer de classe pour rejoindre le niveau inférieur.
- Le *maintien* ou redoublement s'applique lorsque l'élève n'atteint pas le minimum requis dans trop de branches (actuellement plus de quatre).

⁵ Cette situation, jugée insuffisamment claire par différents courants d'opinion, est maintenant modifiée. Les enseignants, toujours sans effectuer de moyennes, doivent donner une appréciation périodique "en cohérence" avec les appréciations des éléments significatifs (les contrôles et autres productions marquant la fin d'une séquence d'enseignement). De plus, en fin d'année, une moyenne (arrondie à l'entier) est effectuée entre les trois appréciations périodiques, le maître gardant la possibilité de la forcer vers le haut, en cas de forte progression de l'élève par exemple.

⁶ Par souci de simplicité, nous utiliserons la dénomination de *promotion extraordinaire* pour cette forme de promotion, réservant la dénomination de *promotion sous contrat* pour la suivante.

- Lorsque les enseignants estiment qu'un redoublement ne suffira pas et que l'élève n'a pas les dispositions pour suivre une voie donnée, ils peuvent décider de le *réorienter vers une voie moins exigeante*. Dans ce cas, l'élève poursuit sa progression vers le degré suivant, mais il ne disposera pas des mêmes débouchés en fin de scolarité.
- Quand les problèmes sont encore plus sérieux, que l'enfant est inadapté au groupe classe ou lorsque d'autres difficultés perturbent les possibilités d'apprentissage, une *orientation vers d'autres classes* peut être décidée (classe de développement, classes spécialisées). Les parents peuvent aussi décider de retirer leur enfant des classes régulières pour lui faire suivre une école privée. Dans tous les cas, l'élève sort de la population qui fréquente les classes ordinaires.

Un septième possibilité existait l'an passé en 7^e année, avec la possibilité de réorienter un élève vers une voie plus exigeante. Partant du principe que l'orientation a été bien faite, la nouvelle organisation de la scolarité n'offre plus cette solution en 8^e année. Pour les enseignants, ceci permet aussi de maintenir la cohésion des classes et d'éviter, dans les derniers degrés de la scolarité obligatoire, une tension continuelle vers une meilleure orientation qui oblige les maîtres à penser constamment aux conséquences possibles de bonnes appréciations.

Les nouvelles formes de promotion ont été beaucoup utilisées dès leur première année (2000). Sans se traduire par des directives, l'expérience de cette année a mis en garde les établissements à l'égard de certaines difficultés propres à la nouvelle organisation.

La promotion extraordinaire, lorsqu'elle est appliquée systématiquement – dès que l'élève est en difficulté dans une branche – a pu atteindre de forts pourcentages dans certains établissements (jusqu'à 53% en 2000). Des discussions ont eu lieu pour tenter de trouver une manière d'éviter une utilisation aussi importante de cette forme de promotion qui ne fait pas diminuer les échecs mais les promotions ordinaires. Faute de mieux, la promotion extraordinaire est banalisée et ces situations ne sont plus soumises à une décision de la Conférence des maîtres, comme cela devrait être le cas⁷. Discuter de la moitié de la population des élèves n'a évidemment aucun sens.

La promotion sous contrat a été diversement utilisée dans les établissements. Ceux qui y ont eu recours ont insisté sur les difficultés que les contrats peuvent occasionner. Si certains ont pour but d'offrir une nouvelle possibilité à des élèves qui désirent pallier une faiblesse dans un champ particulier, d'autres ont pour but de mettre au pied du mur ceux qui n'ont guère envie de travailler. Les chances de réussite ne sont pas les mêmes dans un cas ou dans l'autre. De l'avis des enseignants, si l'on tient compte de la charge qu'implique la préparation du contrat,

⁷ Les autorités scolaires ont décidé en 2002 de ne plus mentionner la promotion extraordinaire sans condition. Elle n'est donc plus notifiée aux élèves et aux parents.

son suivi, sa correction et les problèmes qu'engendre un changement de classe en cours d'année (si le contrat n'est pas rempli), les désavantages sont plus importants que les avantages. De plus, on a constaté que les promotions sous contrat ne permettaient pas de diminuer le nombre d'échecs et, comme les promotions extraordinaires, émargeaient aux promotions ordinaires. Les expériences réalisées en 7^e année incitaient donc à éviter cette forme de promotion à l'avenir.

Quant aux décisions de redoublement, de nombreuses discussions ont eu lieu pour définir à partir de quels résultats il fallait y recourir. Mais, indépendamment des directives, les maîtres conservent toute une palette d'informations et d'observations en fonction desquelles ils estiment que l'élève pourra ou ne pourra pas bénéficier de l'enseignement en passant au degré suivant. Les innovations introduites visent très clairement à donner toute son importance à ce jugement professionnel. Il faudrait cependant que ce jugement n'aboutisse pas à un renforcement, mais à une diminution de l'échec scolaire, conformément aux objectifs visés par la nouvelle organisation de l'enseignement.

En résumé, les résultats qui vont être présentés doivent être évalués à la lumière des questions suivantes:

- Les pourcentages de réussites et d'échecs sont-ils satisfaisants en fonction des buts visés?
- Quel est le sens de la promotion extraordinaire?
- La promotion sous contrat a-t-elle diminué?
- Quelle est l'évolution de la population dans les différentes voies?
- Les explications proposées au terme de la 7^e année sont-elles confirmées?
- La disparité dans les décisions prises par les établissements est-elle toujours aussi grande et voit-on apparaître des constantes?

v ANALYSE DES RÉSULTATS GLOBAUX

Les données ont été recueillies par voie informatique, tous les établissements étant maintenant tenus d'utiliser le logiciel de gestion LAGAPES. La manière d'utiliser ce logiciel est encore peu uniforme et la consolidation des données émanant des divers établissements n'est pas sans difficultés. On peut supposer que ces problèmes de jeunesse devraient diminuer à l'avenir.

D'après ces données, une seule classe à effectif réduit a été mentionnée et elle ne concernait que six élèves de 8^e année. Pour ne pas compliquer l'exposé des résultats, ils ont été assimilés à des élèves de VSO.

On rappellera que les pourcentages qui vont être présentés prennent comme population de référence l'ensemble des élèves des classes exploratrices de 8^e année. Si l'on voulait être exhaustif, il faudrait inclure environ 6% d'élèves en plus, correspondant aux élèves de même âge, orientés dans les années antérieures vers des classes de développement ou vers l'enseignement spécialisé. Comme ils suivent alors des programmes adaptés, il n'est plus possible de savoir avec quel degré il faudrait les prendre en compte. Ce problème est moins important ici, dans la mesure où l'on ne traite que d'une population particulière (les explorateurs) qui ne représente pas l'ensemble de la population scolaire.

Comme pour le travail concernant la 7^e année (cf. note 2), nous distinguerons deux catégories d'établissements, selon qu'ils comprennent plus de 75 élèves et offrent les trois voies secondaires (six grands établissements) ou selon qu'ils ne disposent que d'une à trois classes de 8^e année et n'assurent l'enseignement qu'en voie à options et en voie générale (sept petits établissements). Certains résultats, pour les petits établissements, reposent sur de petites volées et doivent être considérés avec prudence.

Pour étudier les différentes facettes de la promotion de fin de 8^e, nous analyserons les résultats des promotions en fonction de trois critères principaux: les différents établissements, les différentes voies et les différences entre filles et garçons. Nous mettrons aussi en relation les données de 8^e année avec les décisions de l'année précédente pour les mêmes établissements (en fin de 7^e année). Le contexte de la 8^e année est particulier, cette année étant généralement considérée comme difficile. La comparaison entre la 7^e et la 8^e année doit donc être effectuée avec prudence. A priori, rien ne permet de penser que les décisions seront prises dans les mêmes proportions. Au contraire, les explications avancées invoquaient des "corrections" spécifiques à la 7^e année qui, une fois effectuées, ne devraient plus rendre le redoublement ou la réorientation autant nécessaires. Rappelons aussi que la réorientation vers des voies plus exigeantes n'est plus possible.

Pour dégager d'autres repères, nous comparerons les résultats de 8^e année en 2001 avec ceux des dix années précédentes, avant l'introduction de la réforme. Mais il conviendra là aussi de rester circonspect, même s'il s'agit bien du même 8^e degré d'enseignement, puisque ces données concernent l'ensemble des élèves du canton et non pas seulement les treize établissements explorateurs.

Dans le tableau ci-dessous, on peut voir l'ensemble des résultats concernant les décisions à la fin de la 8^e année pour l'ensemble des treize établissements explorateurs.

Tableau 1: Décisions de promotion en fin de 8^e année (pourcentages et fréquences)

	VSB	VSG	VSO	Total	Nombre
P. ordinaire	43.8%	41.8%	46.7%	43.9%	470
P. extraordinaire	41.9%	46.3%	41.7%	43.5%	466
P. sous contrat	3.0%	4.2%	3.3%	3.5%	38
Maintien	4.4%	4.5%	3.3%	4.1%	44
Réorientation	6.6%	2.0%	0.0%	3.0%	32
Autre	0.3%	1.0%	4.3%	1.7%	18
Sans indic.	0.0%	0.2%	0.7%	0.3%	3
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	1071

Avec un peu plus de mille élèves, on constate que le nombre de décisions particulières (maintiens, réorientations notamment) correspond à quelques dizaines de cas seulement. Il ne faut cependant pas perdre de vue que les non-promotions représentent près de 10% de la population, et que 10% chaque année finissent par concerner une part importante des élèves.

ȳ **Les promotions**

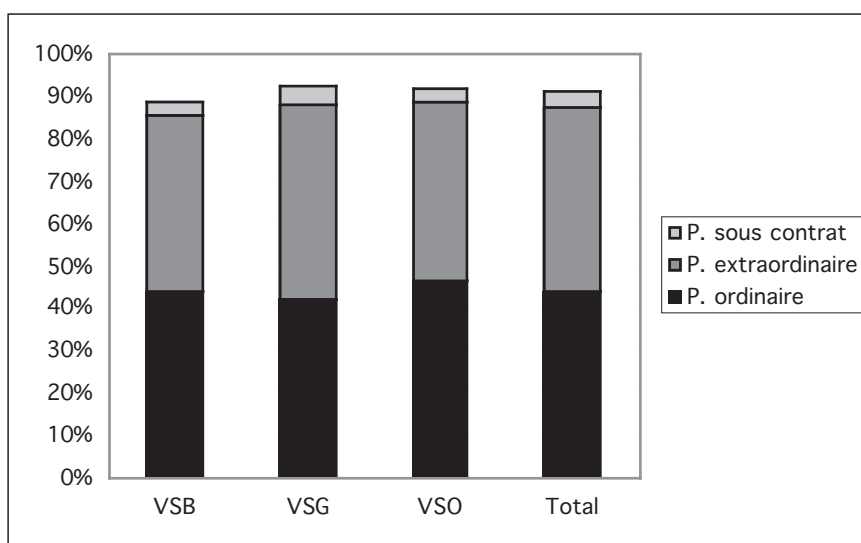
Rappelons que nous parlerons de promotion lorsque la décision signifie que l'élève a atteint (ou presque) les objectifs lui permettant de poursuivre normalement sa scolarité. Nous parlerons d'échec lorsque la décision signifie que l'élève n'a pas atteint ces objectifs et que des mesures particulières doivent être prises.

En observant le tableau 1 et le graphique 1, on constate que la répartition des différentes promotions est très semblable d'une filière à l'autre. On voit aussi que les promotions extraordinaires sont aussi nombreuses que les promotions ordinaires. En comparant le graphique 1 et le graphique 2 on relève que, globalement, les résultats d'une année à l'autre sont proches. Les promotions de différents types n'ont pas beaucoup varié, à l'exception évidemment de la réorientation vers une voie plus exigeante qui n'est plus possible en 8^e année. Curieusement, à 1% près, le total des promotions de chaque voie serait identique si l'on ne tenait pas

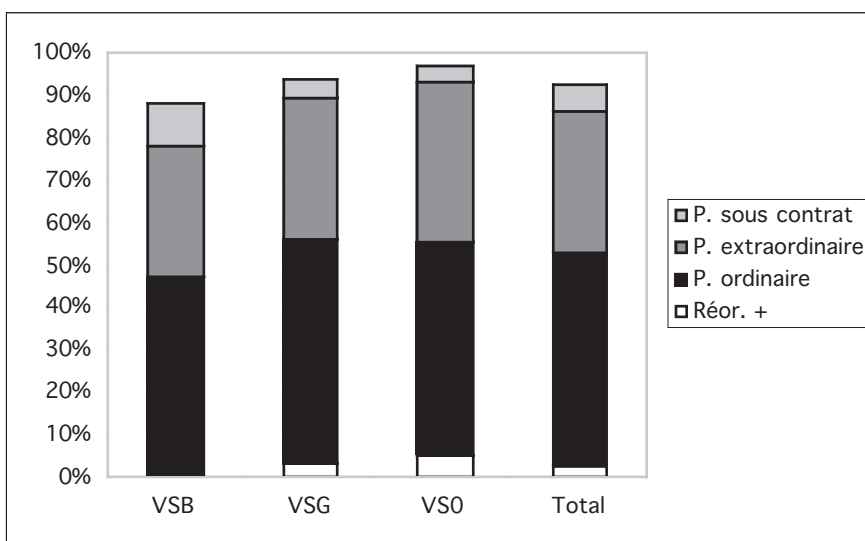
compte de ces réorientations positives. Tout se passe comme si cette dernière possibilité n'avait pas été compensée par des promotions ordinaires en 8^e année.

De manière plus détaillée, on constate que la promotion ordinaire a passé de 50.2% à 43.9%. Elle diminue un peu en VSB et VSO (de 47.5% à 43.8% en VSB, de 50.3% à 46.7% en VSO), et davantage en VSG (de 52.8% à 41.8%) où la diminution atteint 11%.

Graphique 1: Types de promotion dans les classes de 8^e année exploratrice en 2001 en fonction des différentes filières (pourcentages)



Graphique 2: Types de promotion dans les classes de 7^e année exploratrice en 2000 en fonction des différentes filières (pourcentages)



En ce qui concerne la promotion extraordinaire, on constate de manière complémentaire une augmentation importante, de 33.7% à 43.5%. Cette augmentation se manifeste dans toutes les voies, de 37.7% à 41.7% en VSO, de 33.7% à 46.3% en VSG (augmentation de 12.6%) et de 30.7% à 41.9% en VSB (augmentation de 11.2%). La promotion extraordinaire concerne ainsi autant d'élèves que la promotion ordinaire et ne mérite donc plus guère son nom. Il paraît clair, à la lecture de ces données, que la promotion extraordinaire ne remplit pas les objectifs pour lesquels elle avait été conçue. Elle sert en fait à pallier le décalage existant entre le principe selon lequel tous les enfants ou presque doivent atteindre les objectifs minimaux dans tous les domaines et la réalité scolaire actuelle qui fait que beaucoup d'élèves sont en dessous de ces niveaux dans l'une ou l'autre des disciplines. La compensation n'existant plus (remplacée par une marge de tolérance), tous les points faibles des élèves se trouvent comptabilisés par la promotion extraordinaire.

Au vu du nombre d'élèves concernés, ni l'appellation, ni le recours à la Conférence des maîtres ne se justifient. La suppression de la promotion extraordinaire – qui pourrait découler de ces résultats – ne doit cependant pas faire disparaître le problème de fond: la moitié des élèves "normaux" n'atteignent pas, dans une discipline au moins, les objectifs du degré. Une analyse détaillée devrait mettre en évidence si une branche particulière est en cause, si les objectifs minimaux sont correctement établis ou si l'idée même d'atteindre les compétences minimales dans tous les domaines est vraiment adéquate. Faut-il finalement considérer comme anormal ou extraordinaire le fait d'être faible dans une branche?

En poursuivant l'observation des graphiques, on voit que le nombre de promotions sous contrat a diminué (de 6.1% à 3.5%), essentiellement en VSB où il passe de 9.6% à 3% (de 38 à 11 contrats). L'expérience de la 7^e année semble avoir été prise en considération, mais il faudra analyser ces résultats en fonction des établissements puisque de grandes différences avaient été constatées.

Pour terminer, on constate que la comparaison des mêmes décisions entre les deux années ne fait pas apparaître de grands changements. La progression des promotions est de +1% en VSB (de 87.8% à 88.8%), de -1.6% en VSG (de 94% à 92.3%) et de -5.3% en VSO (de 97% à 91.7%). Nous verrons mieux ces différences en analysant les échecs.

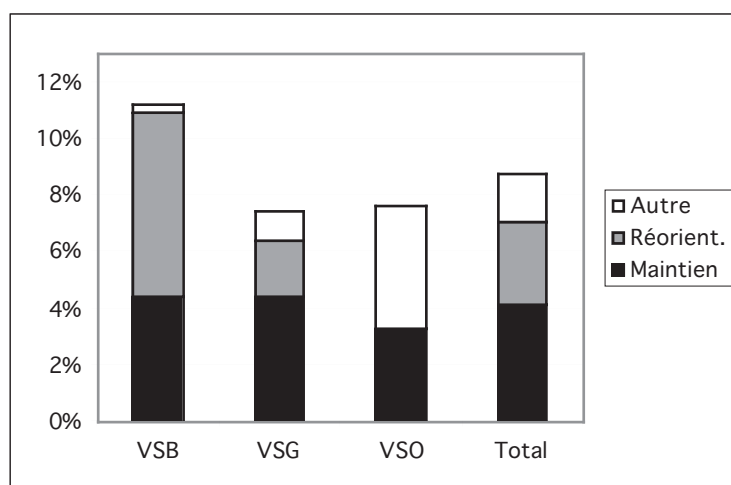
ÿ **Les échecs**

Comme nous l'avons déjà précisé, les échecs comprennent différents types de décisions que nous analyserons séparément.

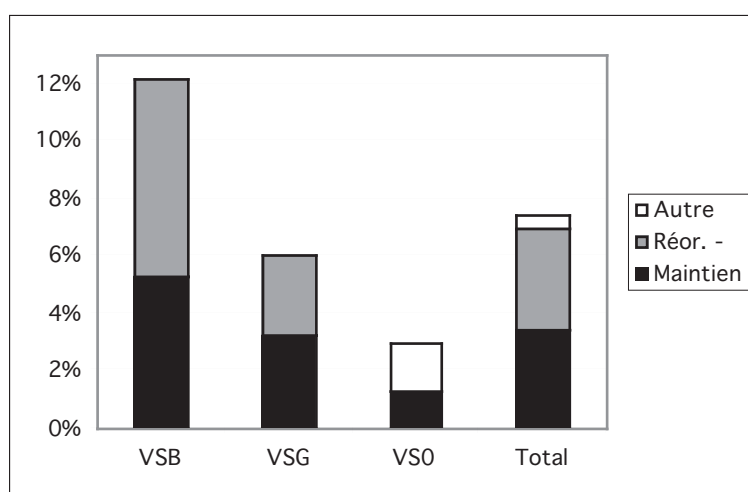
On constate sur le graphique 3 des taux de redoublements assez proches entre les trois voies (4.5% environ pour la VSB et la VSG, 3.3% pour la VSO). En revanche, le nombre de réorientations VSB-VSG est beaucoup plus grand (3 fois plus) que celui de VSG-VSO. Par ailleurs, la catégorie "Autre" n'est pas négligeable en VSG et importante en VSO.

En comparant les graphique 3 et 4, on notera que les redoublements (ou maintiens) ont augmenté par rapport à la 7^e année (de 3.5% à 4.1%). Ils ont baissé en VSB (de 5.3% à 4.4%) et augmenté en VSG (de 3.3% à 4.5%). L'augmentation est particulièrement importante en VSO (de 1.3% à 3.3%). Globalement, les redoublements ne tendent donc pas à diminuer, contrairement à certaines hypothèses (rappelées en préambule) avancées pour expliquer les taux particuliers à la fin de la 7^e année. On se trouve là, semble-t-il, devant un courant plus profond qui n'a pas été diminué par les innovations introduites, mais que celles-ci pourraient au contraire avoir amplifié.

Graphique 3: Echecs 2001 des classes de 8^e année exploratrice en fonction des différentes filières (pourcentages)



Graphique 4: Echecs 2000 des classes de 7^e année exploratrice en fonction des différentes filières (pourcentages)



En ce qui concerne les réorientations vers une voie moins exigeante, les taux sont très légèrement inférieurs en 8^e année (de 0.3% et 0.8% inférieurs en VSB et VSG).

Ainsi le pourcentage des élèves dont on considère qu'ils ne peuvent pas passer normalement dans le degré supérieur reste élevé en VSB (11% contre 12.2% l'an passé) et relativement important en VSG (6.5% contre 6% l'an passé).

On constate enfin que les solutions différentes ("Autre") sont en importante augmentation. Elles ne concernaient que les élèves de VSO l'an passé. C'est toujours ceux-ci qu'elles touchent principalement: 4.3% des élèves ne poursuivent pas leur scolarité dans les classes régulières. Pour une part importante, il s'agit probablement de jeunes qui quittent l'école pour entreprendre un apprentissage⁸. A court terme, on peut considérer qu'il s'agit d'une réussite pour ce qui est de leur insertion professionnelle, mais à plus long terme ces situations peuvent s'avérer précaires, et, pour les buts que s'est fixé l'école, ces décrochages constituent bien des échecs, aucun certificat ne pouvant leur être accordé au moment de quitter la scolarité. On voit qu'un petit pourcentage de cas "Autre" existe aussi en VSG (1%) et en VSB (0.3%).

Si, pour établir une comparaison globale, nous tenons compte de toutes les formes d'échecs, nous constatons que le taux en fin de 8^e année s'élève à 8.8%, alors qu'il n'était que de 7.4% l'an passé. De notre point de vue, cette situation reste préoccupante en regard des buts visés par la réforme du système scolaire (EVM).

ȳ **Comparaison avec les promotions des années passées (8^e année)**

Un moyen de comprendre l'importance des taux de redoublements ou de réorientations est de les comparer aux taux des années précédentes⁹. Les graphiques ci-dessous ne peuvent être que des indications, puisqu'il faut prendre garde au fait que nous ne disposons que de données globales pour les années précédant la réforme (ensemble des élèves de 8^e année), alors qu'en 2001, les résultats ne concernent que 13 établissements explorateurs. Les classes exploratrices représentent cependant plus de mille élèves et la comparaison peut être intéressante puisqu'il s'agit bien dans ce cas du même degré (8^e).

Pour établir cette comparaison, nous avons regroupé par trois les neuf dernières années dont nous possédons les données. La comparaison des moyennes des trois groupes nous permettra de dégager une évolution des décisions de maintien et de réorientation vers une filière moins exigeante¹⁰. Nous ne tiendrons pas compte

⁸ Sur les 18 jeunes de cette catégorie, 9 ont un retard d'une année et 7 de deux ans.

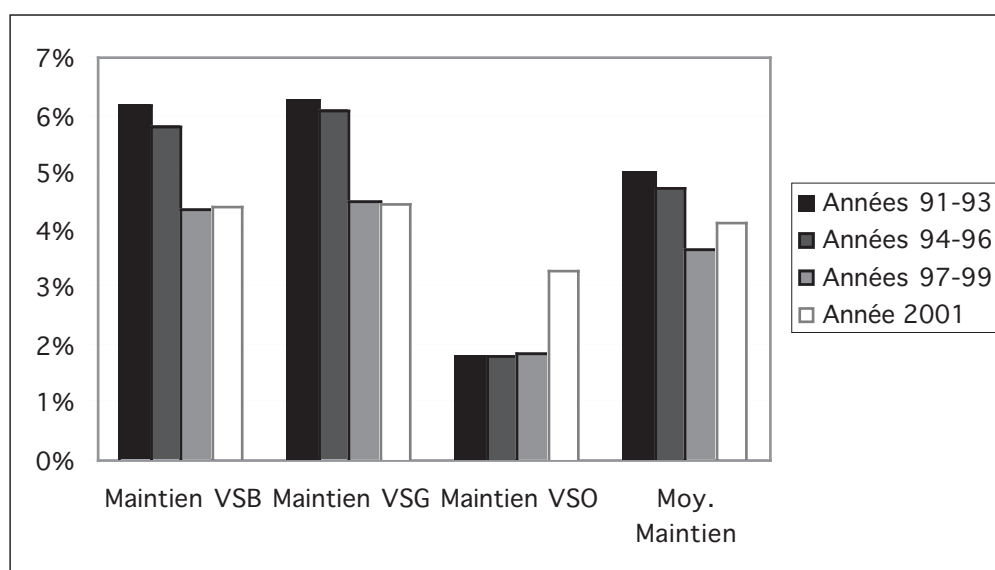
⁹ Je remercie Jean Moreau pour l'extraction de ces données de la base cantonale PISE.

¹⁰ Par souci de simplification, nous assimilons les anciennes dénominations (DT, DS et DP) aux nouvelles (VSO, VSG et VSB).

des décisions conduisant les élèves vers d'autres classes ou institutions ("Autre"), car elles peuvent avoir plusieurs sens.

Si l'on considère les données sur le redoublement (ou maintien), on constate dans le graphique 5 qu'au cours des 10 dernières années leur fréquence a diminué progressivement (de 5% à 3.7%). On est passé de 6.2% à 4.3% dans la filière la plus exigeante, de 6.3% à 4.5% dans la filière médiane, alors que le taux n'a pratiquement pas varié dans la dernière filière (1.8%). Les décisions de 2001 pour les deux filières les plus exigeantes prolongent, sans l'améliorer, le taux des dernières années. On note en revanche que dans la voie la moins exigeante le taux est nettement plus élevé (3.3%). Les enseignants estiment généralement qu'un redoublement dans cette filière n'est guère utile. Il faut donc se demander si c'est maintenant davantage le cas ou si d'autres contraintes, comme celle d'atteindre des objectifs de fin de degré, génèrent davantage d'échecs.

Graphique 5: Evolution des maintiens décidés dans les trois filières (pourcentages)

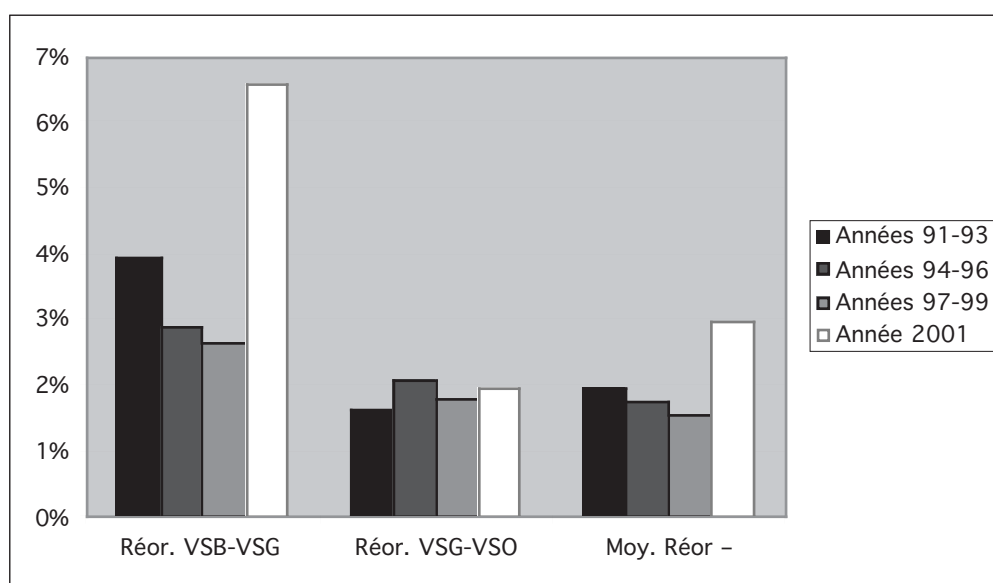


Les années 91 à 99 concernent l'ensemble des élèves, alors que l'année 2001 ne concerne que les établissements explorateurs

Le tableau est assez différent pour ce qui concerne les réorientations vers des voies moins exigeantes (voir graphique 6). Si, pour la voie médiane, les taux n'ont guère changé (environ 2%), pour la voie la plus exigeante on observe une forte augmentation des réorientations (de 2.6% dans les dernières années à 6.6% en 2001). Il faut là aussi s'interroger sur la raison de cette augmentation: élévation du niveau d'exigence, conséquence de nouvelles formes d'évaluation ou, comme cela avait été évoqué l'an dernier, nouvelle "correction" des effectifs de VSB, voie considérée comme trop largement favorisée par l'orientation en fin de 6^e année.

En tout état de cause, on ne peut guère parler de diminution de l'échec scolaire en fonction de ces résultats. Les données de 2001 – dont on rappellera qu'elles ne concernent encore que des explorateurs – sont identiques aux données des années précédentes ou supérieures. Il est encore trop tôt pour parler de tendance, mais les indications qui ressortent de ces analyses doivent faire réfléchir.

Graphique 6 : Evolution des réorientations vers les filières moins exigeantes (pourcentages)



Les années 91 à 99 concernent l'ensemble des élèves, alors que l'année 2001 ne concerne que les établissements explorateurs

ÿ **Analyse des résultats en fonction du sexe des élèves**

Dans tous les recueils de données sur la réussite des élèves, on constate, dans notre pays et dans ceux qui nous entourent, que les filles sont mieux adaptées à l'école que les garçons. Cette tendance est à nouveau confirmée par nos résultats. Les garçons sont:

- moins souvent promus ordinairement (37.1% contre 50.9%),
- plus souvent promus extraordinairement (46.1% contre 40.8%),
- beaucoup plus souvent promus avec contrat (5.7% contre 1.3%),
- nettement plus souvent en situation de redoublement (5.3% contre 2.8%),
- plus souvent réorientés vers une voie moins exigeante (3.3% contre 2.7%),
- quittent plus souvent l'école (2.2% contre 1.1%).

Ces différences dues au sexe sont encore plus marquées cette année en ce qui concerne les promotions et suscitent des interrogations. Notons que, en ce qui concerne la VSB, les garçons sont au départ plus nombreux puisqu'ils représen-

taient 51.5% des effectifs en 2000. Ils ne sont plus que 51% en 2001 et ne seraient plus que 49% en 2002 si une majorité masculine de redoublants venant d'autres classes ne compensait pas un peu les pertes. On peut supposer qu'une préférence est donnée à la VSB pour les garçons au moment de l'orientation, et que le retour à l'égalité ou même à une majorité de filles se fait progressivement, au gré des échecs plus nombreux chez les garçons. En VSO en revanche, les garçons sont d'emblée plus nombreux (53% en 2000), et leur effectif a encore augmenté (54.4%) en 2001. En VSG, les filles sont plus nombreuses (52.3%) en 7^e année et diminuent légèrement leur effectif (51.7%) en 2001.

ȳ **La répartition dans les différentes voies secondaires**

Nous avons vu l'an dernier que les différentes décisions intervenues en fin de 7^e année avaient "corrigé" en partie la répartition effectuée au moment de l'orientation. On constate dans le tableau 2 que la VSB diminue d'effectif au cours des années alors que les autres voies augmentent légèrement leur population (et il faut en plus tenir compte en 8^e année des élèves qui quittent l'école dans ces deux voies).

Tableau 2: Effectif des élèves des classes exploratrices au cours des différentes années (pourcentages)

	VSB	VSG	VSO
1999-00	36.0%	36.4%	27.6%
2000-01	34.1%	37.7%	28.2%
2001-02	33.3%	38.3%	28.4%

Pour 2001-02, l'effectif de la volée est estimé en fonction des réussites de 2001.

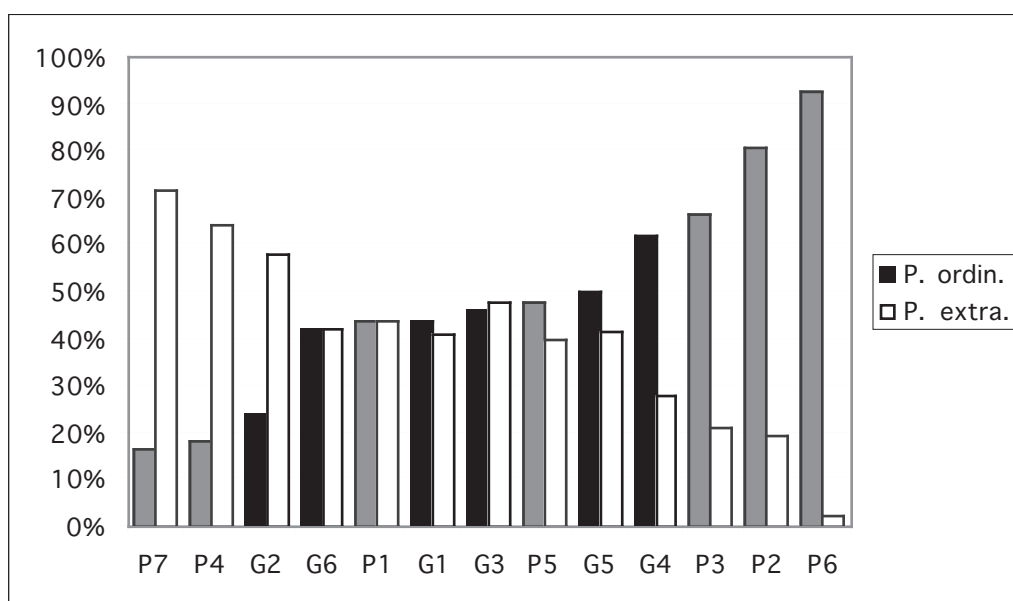
L'augmentation du nombre d'élèves orientés en VSB n'a pas été un objectif déclaré. Il est souhaité par les parents qui voudraient offrir le maximum de chances à leur enfant. Sur un plan général, il est aussi souhaitable puisque notre société offre de plus en plus d'emplois de haut niveau (du tertiaire) et que la Suisse se distingue nettement des pays qui l'entourent par le petit nombre d'élèves qui peuvent accéder à l'université. A l'évidence, les habitudes ou les repères que s'est forgé l'école ne favorisent pas l'accroissement de l'effectif de la voie académique. La crainte d'une baisse du niveau des élèves existe, et chaque ordre d'enseignement se plaint du degré de préparation des élèves qu'il reçoit. Un changement du système de référence ne peut donc se faire que par une réflexion générale incluant tous les niveaux d'enseignement et avec une pleine connaissance des exigences de nos voisins suisses et européens. A quel prix peut-on continuer à avoir "raison" tout seul? Et quels bénéfices peuvent en retirer les générations futures? Le débat, de nature politique, est largement ouvert.

v ANALYSE DES RÉSULTATS EN FONCTION DES ÉTABLISSEMENTS

Nous avons relevé, dans les résultats de fin de 7^e année, une assez importante diversité des établissements dans leur utilisation des différentes formes de promotion. Les graphiques ci-dessous permettront de comparer quelques données des établissements explorateurs¹¹ et de voir aussi les différences existant entre les décisions de 2001 et celles de 2000. La question est de comprendre ce qui, dans ces décisions, tient à l'expérimentation des nouvelles formes de promotion, à la politique de l'établissement ou encore aux élèves.

ȳ **Les promotions**

Graphique 7: Taux de promotions ordinaires et extraordinaires (sans condition) en fin de 8^e année dans les différents établissements explorateurs (pourcentages)



Les barres moins marquées sont celles des petits établissements

Comme en 2000, le recours à la promotion extraordinaire est très variable en fonction des établissements (voir graphique 7). Les taux les plus faibles (de 2.4% à 21.2%) et les plus forts (de 64% à 71.4%) concernent de petits établissements, alors que pour les grands établissements ils varient entre 27.6% et 57.8%. Pour six établissements, la proportion est à peu près égale entre les promotions ordinaires et extraordinaires. Il apparaît clairement sur le graphique 7 que la promo-

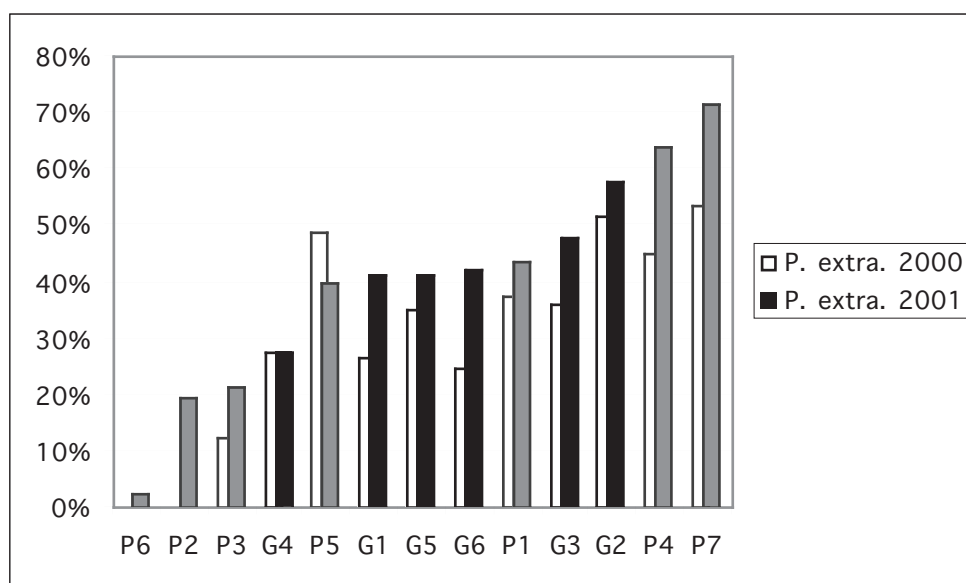
¹¹ Les codes des établissements ont été attribués au hasard. Les petits établissements (moins de 75 élèves et enseignement pour deux voies) sont indiqués par la lettre P, alors que les grands le sont par la lettre G.

tion extraordinaire complète la promotion ordinaire et la diminue d'autant, ce qui n'était pas son but.

Nous ne reviendrons pas ici sur les problèmes que soulève cette forme de promotion. Nous relèverons cependant que la variation très importante des taux ne peut évidemment pas être attribuée aux élèves, ce qui signifie que l'interprétation des nouvelles formes de décisions diffère grandement entre les établissements. Une réflexion sur cette question serait nécessaire, qui ne devrait pas être occultée par la suppression de la communication aux élèves et à leurs parents de cette forme de promotion.

On constate aussi, d'une année à l'autre, que les établissements recourent avec la même fréquence aux promotions extraordinaires. Ceci tendrait à confirmer que ces taux traduisent bien une politique d'établissement. Que cette politique soit explicite ou implicite, bien acceptée ou appliquée à regret, les données chiffrées ne peuvent évidemment pas le dire.

Graphique 8: Taux de promotions extraordinaires dans les différents établissements explorateurs en 2000 (7^e année) et en 2001 (8^e année)

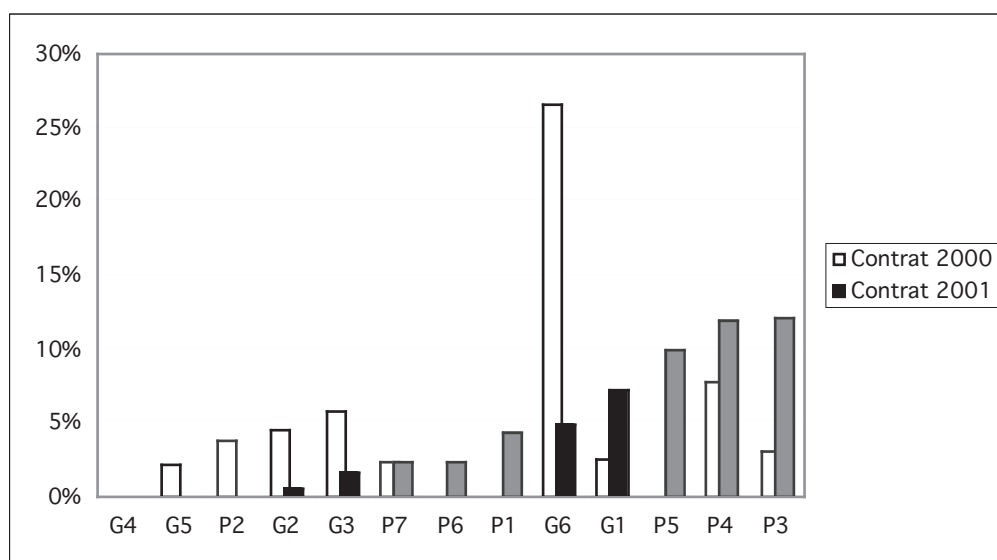


Les barres moins marquées sont celles des petits établissements

Des variations existent entre les deux années, puisque la volée d'élèves en 2001 a été modifiée par les décisions de l'année 2000, mais la corrélation entre ces deux séries de résultats est très importante (coefficient de corrélation de .90 pour un maximum de 1). Il paraît donc assez évident que les questions soulevées en 2000 par l'importance imprévue du nombre de promotions extraordinaires n'ont pas encore été suivies de corrections. Au contraire, à l'exception d'un seul établissement, on constate une augmentation nette des promotions extraordinaires.

Comme nous l'avons mentionné, le nombre de promotions sous contrat a diminué (de 67 contrats à 38 contrats en 2001). On constate dans le graphique 9 que l'établissement G6 qui, à lui seul, avait proposé 37 contrats en 2000 n'en utilise qu'un petit nombre en 2001 (6). Quatre autres établissements ont renoncé aux contrats ou fortement diminué leur nombre. Au contraire, trois établissements ont, pour la première fois, expérimenté cette forme de promotion. Pour les deux petits établissements dont les taux sont les plus élevés, il faut souligner que les pourcentages ont peu de signification et que le nombre de contrats reste petit (4 ou 6 contrats, correspondant à 2 ou 3 contrats en plus en 2001). Pour un seul établissement l'augmentation des contrats est nette (G1: de 4 à 12 contrats), en relation peut-être avec une nouvelle expérimentation concertée de cette forme de promotion.

Graphique 9: Taux de promotions (extraordinaires) sous contrat dans les différents établissements explorateurs en 2000 (7^e année) et en 2001 (8^e année)



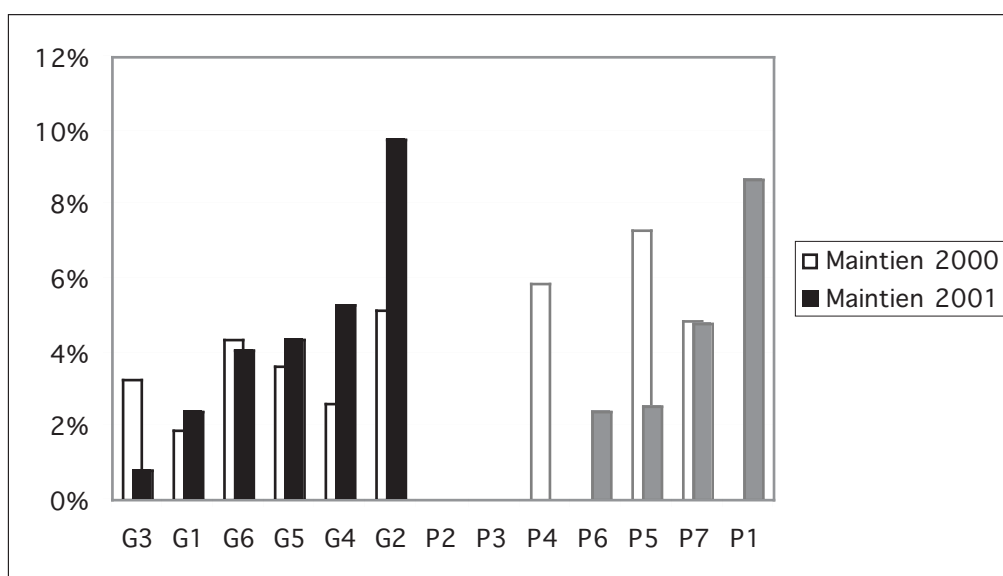
Les barres moins marquées sont celles des petits établissements

ȳ **Les échecs**

Nous considérerons ci-dessous les décisions qui vont apporter des modifications importantes dans le cursus de l'élève, en le changeant de classe, de voie ou d'école. Dans les graphiques suivants, nous nous centrerons principalement sur les grands établissements. Les petits ne comportent pas assez d'élèves pour que les pourcentages soient fiables. Il suffit par exemple de deux élèves pour que l'établissement P1 dépasse les 8% de redoublement (voir graphique 10). Nous voyons que le taux de maintiens a nettement diminué dans un seul établissement (G3). Pour trois autres, il n'a pas beaucoup varié, alors que pour les deux derniers il a doublé. Au vu des effectifs, cette augmentation est peu significative pour G4, mais

elle est sensible pour G2 (redoublement de 10 élèves en 2000 et de 18 en 2001), alors qu'il s'agit de l'établissement qui se distingue déjà par le taux de maintiens le plus élevé en 2000. Si le but est bien de lutter contre l'échec scolaire, une réflexion devrait être menée dans cet établissement, afin de comprendre les conditions particulières qui l'amènent à des décisions aussi différentes de celles des autres établissements.

Graphique 10: Taux de maintiens (redoublements) dans les différents établissements explorateurs en 2000 (7^e année) et en 2001 (8^e année)

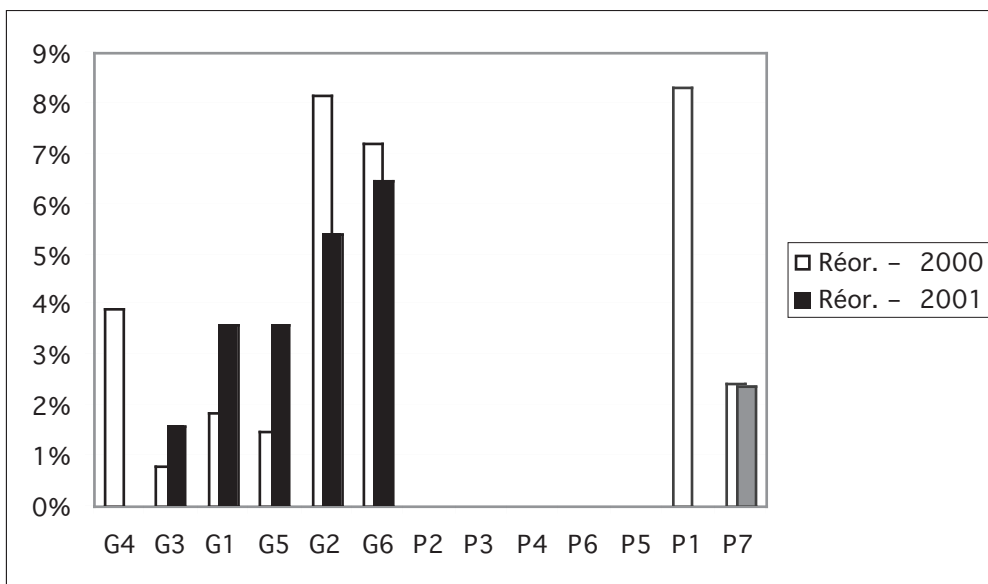


Les grands et les petits établissements ont été ordonnés séparément.

En ce qui concerne les réorientations vers une filière moins exigeante, on constate d'abord (voir graphique 11) que les petits établissements n'y recourent presque pas. Ce n'est pas surprenant puisque la VSB n'y existe pas et que c'est principalement pour cette voie que la réorientation est utilisée. Pour les grands établissements, des variations importantes sont observables. Un grand établissement (G4) n'a pas utilisé de réorientation en 2001, alors que, pour ceux qui y ont eu le plus recours, 8 ou 10 élèves sont concernés. On note aussi que les variations entre les établissements sont un peu moins fortes en 2001.

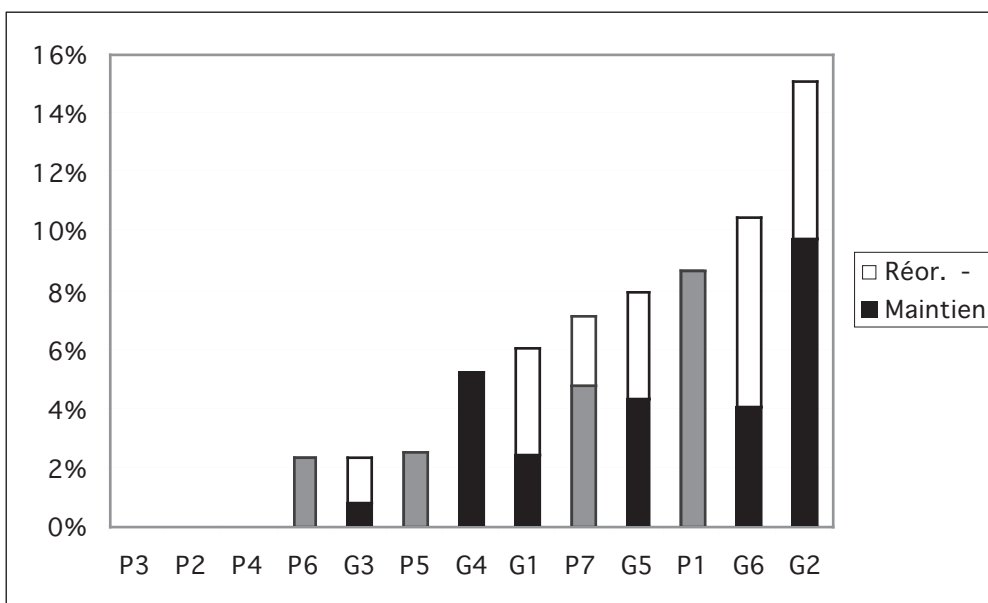
Nous n'analyserons pas en détail les "autres" décisions qui concernent au plus quatre individus par établissement. Si l'on considère ensemble les "chances" qu'un élève peut avoir de quitter sa classe ou sa filière en fin de 8^e année (par maintien ou réorientation), on doit constater que les situations sont très différentes entre les divers établissements (voir graphique 12). Pour ne tenir compte que des plus grands, il y a six fois moins de risque d'échec en 8^e dans l'établissement G3 que dans le G2. A nouveau, les données ne permettent pas de comprendre les raisons pour lesquelles ces différences existent. Pour la régulation du système scolaire, il convient, de notre point de vue, d'analyser ces raisons afin d'y

Graphique 11: Taux de réorientations vers des filières moins exigeantes dans les différents établissements explorateurs en 2000 (7^e année) et en 2001 (8^e année)



Les grands et les petits établissements ont été ordonnés séparément.

Graphique 12: Taux cumulés de réorientations vers des filières moins exigeantes (Réor. -) et de redoublements (Maintien) en fin de 8^e année dans les établissements explorateurs



Les grands et les petits établissements ont été ordonnés séparément.

donner une suite positive et de se prémunir de toute interprétation hâtive. Au moment où les établissements vont bénéficier d'une plus grande autonomie et où des propositions d'école "à la carte" (bon scolaire) émergent à nouveau, il est nécessaire de pouvoir garantir une égalité de traitement dans les différents établissements du canton. Le contexte de chaque établissement est complexe, et les données que nous venons de présenter ne peuvent en rendre compte. La complexité ne peut cependant être invoquée comme réponse aux questions légitimes que les disparités font naître.

∇ RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Pour conclure, nous souhaitons reprendre quelques résultats ainsi que les questions soulevées en introduction.

On peut d'abord souligner que les résultats sont d'une étonnante stabilité. Chaque cas d'élève est différent et les enseignants doivent décider de chaque promotion particulière en fonction de nombreuses informations. Pourtant les résultats globaux restent très stables d'une année à l'autre, et c'est aussi le cas au niveau de la plupart des établissements. Même dans le cas de certains petits établissements, pour lesquels un ou deux élèves peuvent changer fortement les proportions de réussite, on constate que les différents pourcentages varient de la même manière que ceux des établissements plus grands qui ont des effectifs statistiquement plus sûrs.

Nous réaffirmons cependant les appels à la prudence dans l'interprétation de ces données. Les analyses effectuées doivent mettre les différents partenaires en alerte, inciter à la réflexion, mais elles ne constituent pas à ce stade des indicateurs fiables sur l'évolution du système scolaire. L'exploration n'a de sens que par le temps et la latitude qu'on se donne pour définir et coordonner les innovations introduites. Il est encore difficile d'identifier ce qui va se perpétuer et ce qui va encore se modifier au cours des prochaines années. Il n'est cependant pas trop tôt pour réfléchir à quelques questions soulevées au cours des analyses.

- **Les pourcentages de réussite et d'échec sont-ils satisfaisants en fonction des buts visés?**

On aurait pu penser qu'après les "corrections" effectuées en fin de 7^e année, les élèves étaient enfin bien orientés et pouvaient suivre les derniers degrés sans nouveau filtrage. On constate en fait que maintiens et réorientations se retrouvent avec des taux comparables ou supérieurs en fin de 8^e année. Mais on sait aussi que cette année est difficile, qu'il faut maintenir un enjeu pour motiver les élèves et que ceux-ci peuvent évoluer encore passablement dans leurs capacités scolaires. Si cela est vrai, on peut se demander alors pourquoi les priver de réorientations vers des voies plus exigeantes. La suppression de cette possibilité, on l'a vu, n'augmente pas les autres formes de promotion. Enfin, la comparaison avec les années passées montre que les taux de redoublements et de réorientations se maintiennent heureusement aux niveaux les plus faibles des années 1997-99, à l'exception du taux de maintiens en VSO et du taux de réorientations en VSB qui sont environ deux fois plus élevés. Si les décisions de fin de 8^e année s'inscrivent dans la ligne des années passées, elles ne permettent cependant pas de penser que l'on s'approche des buts visés, la lutte contre l'échec scolaire notamment.

- **Quel est le sens de la promotion extraordinaire?**

Le recours à la promotion extraordinaire a augmenté dans toutes les voies et dans presque tous les établissements. Correspondant à un taux de 43.5%, elle n'a plus rien d'extraordinaire et remplit une autre fonction que celle pour laquelle elle avait été pensée. Elle permet en réalité de s'accommoder du fait que de nombreux élèves ne parviennent pas à remplir les objectifs minimaux dans une ou plusieurs branches, ce que l'on pensait pouvoir éviter avec les nouvelles conceptions: objectifs de compétences, évaluation formative et différenciation. Faut-il encore espérer que les enseignants, en assimilant mieux ces conceptions, assureront progressivement la réussite de la plupart des élèves dans la plupart des branches et pourront donc se passer de la promotion extraordinaire? Faut-il plutôt accepter comme normal que près de la moitié des élèves soient insuffisants dans un petit nombre de branches et oublier le sens du terme "extraordinaire"? Ou faut-il encore modifier les objectifs minimaux? L'importance des tolérances, qui délimite le champ de la promotion extraordinaire, ne va-t-elle pas finir par brouiller le message d'une école qui veut concilier exigence et réussite?

- **La promotion sous contrat a-t-elle diminué?**

Le nombre de promotions sous contrat a diminué de près de moitié, notamment parce que l'établissement qui les avait très largement utilisés l'année précédente en a fait un usage modéré en 2001. Malgré les mises en garde et la charge supplémentaire que les contrats représentent, l'expérimentation se poursuit. On a vu qu'ils n'ont pas permis de diminuer le nombre d'échecs, mais leur persistance signale peut-être qu'ils sont adéquats dans certains cas, différents de ceux pour lesquels cette forme de promotion avait été prévue. La suggestion d'avancer les contrats pour les faire courir dans la dernière période de l'année, avant la promotion, n'a visiblement pas permis aux établissements de s'en passer complètement au moment de la promotion. Sur le fond, et indépendamment des aspects pratiques, la promotion sous contrat offre une certaine souplesse et devrait plus facilement permettre de prendre en considération des situations particulières.

- **Quelle est l'évolution de la population dans les différentes voies?**

Les redoublements et les réorientations ont diminué l'effectif de la VSB qui retrouve ainsi, après une augmentation transitoire, son pourcentage habituel (33.7% en moyenne pour les dix dernières années). En l'absence de toute directive fixant explicitement une cible, il semble bien qu'un ensemble de critères, profondément ancrés chez les enseignants, assure la stabilité des proportions d'élèves dans les différentes voies, malgré tous les changements intervenus. Face aux transformations des exigences professionnelles et aux possibilités offertes par les pays voisins, on peut regretter que l'augmentation de l'effectif de la VSB au moment de l'orientation ne se soit pas maintenue les années suivantes. Il est pro-

bable que les critères de sélection ne vont pas se modifier rapidement et qu'ils ne pourront pas changer sans une réflexion et une concertation de tous les niveaux d'enseignement. La situation pourrait cependant être un peu différente dans les années à venir. Il est possible que les redoublements aient été le plus possible évités pour les élèves précédant les explorateurs, de manière à ne pas les changer de système. Peut-être cela n'a-t-il pas permis de compenser les pertes subies. L'ensemble du système semble cependant tendre vers la stabilité.

- **Les explications proposées au terme de la 7^e année sont-elles confirmées?**

Deux explications proposaient de comprendre le pourcentage élevé de non-promotions en fin de 7^e année comme des "corrections", soit de l'orientation de fin de 6^e année, soit, par anticipation, des difficultés de la 8^e année. Dans les deux cas, on aurait pu s'attendre à un moins grand nombre d'échecs en 8^e. La constance des résultats nous incite à penser que les décisions de promotion tiennent à des processus plus profonds, touchant notamment à l'image de l'école, de l'enseignant et à la motivation des élèves. Ces éléments sont au cœur de nombreux débats actuels sur l'école.

- **La disparité dans les décisions prises par les établissements est-elle toujours aussi grande et voit-on apparaître des constantes?**

Les graphiques qui ont été présentés montrent à l'évidence que les variations dans l'usage des différentes formes de promotion sont toujours aussi grandes entre les établissements. Il paraît difficile d'invoquer encore des difficultés dans l'information des enseignants pour expliquer ces différences. Si les interprétations ou les usages diffèrent, c'est qu'ils sont probablement liés à des orientations, des choix ou des convictions. On constate d'ailleurs qu'une très forte corrélation existe entre les décisions d'une année à l'autre dans les différents établissements. Ces constantes traduisent une politique de l'établissement dont il faudrait comprendre la nature. En tout état de cause, on peut relever que le fait d'avoir signalé la disparité des établissements en fin de 7^e année n'a pas suffi à modifier les écarts en 8^e année. La question se pose de savoir par quels moyens (plus efficaces) le système va tenter de comprendre la raison de ces différences, et comment il pourrait les réduire si elles s'avèrent contredire le principe d'égalité des conditions d'enseignement dans les écoles du canton.

Soulignons pour terminer que plusieurs de ces questions touchent à des problématiques plus larges, qui ne sont pas nouvelles, et pour lesquelles des solutions définitives n'existent pas. L'exploration d'un ensemble ambitieux d'innovations les met en évidence et impose, une nouvelle fois, de tenter de relever le défi.